

VILLE DE RIQUEWIHR

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE RIQUEWIHR
DU 23 AVRIL 2024**

Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK, Maire

Etaient présents: Mrs, Mme SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER, adjoints au maire.

Mmes, Mrs BAUER DENIS -BUTTIGHOFFER Karen--HAAS Brigitte - HANSS Mathilde (arrivée à la fin du point 3c) - -Jean Daniel REBER -Thierry RENTZ - Sylvie STRIBY - Christine VOIRIN

Étaient absents excusés: Mr Jérôme STURMA, Mme Christine DEMESSE donne procuration à Mr le Maire Daniel KLACK, Mme Anne Sophie LALEVEE donne procuration à Mr Jean Daniel REBER

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 19 mars 2024
- 3) Communications
 - a) Remerciements
 - b) Information sur les DIA 1^{er} trimestre 2024
 - c) Informations assemblée générale des Brigades vertes
 - d) Informations concernant le SIAEPABE
 - e) Divers
- 4) Subventions aux associations extérieures
- 5) Acquisition de terrains auprès du SIPS
- 6) Avenant N°1 Aménagement de la voirie rue des Tuileries
- 7) Plan de financement travaux 2025 carrefour avenue Méquillet/rue de la 1^{ère} armée
- 8) Versement des alignements de terrain dans le domaine public
- 9) Contrat de prestation de services avec l'office de tourisme
- 10) Motion pour la création d'une ligue de football d'Alsace
- 11) Divers

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, Le Maire propose que ce soit le plus jeune membre à savoir Mathilde HANSS qui a un peu de retard et propose à Mr Thierry RENTZ de la remplacer en attendant son arrivée. Mr Denis BAUER propose également sa candidature
Le conseil municipal, après vote, désigne Mme Mathilde HANSS et son suppléant Thierry RENTZ.

POUR :10	CONTRE : 3	ABSTENTIONS :
----------	------------	---------------

Le Maire associe à celle-ci, une secrétaire auxiliaire, prise en dehors de ses membres, qui assiste à la séance en l'occurrence la directrice générale des services.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 MARS 2024

Le Maire évoque rapidement le compte rendu de la séance du conseil municipal du 19 mars dernier.

Le procès-verbal du 19 mars 2024 est adopté selon les modalités ci-dessous :

POUR : 8	CONTRE : 3	ABSTENTIONS : 2
----------	------------	-----------------

3) COMMUNICATIONS

a) Remerciements

Sont parvenus en mairie différents remerciements en lien avec les plantes offertes à l'occasion des grands anniversaires,

b) Information sur les Dia 1^{er} Trimestre 2024

Huit dossiers de déclaration d'intention de préempter ont été adressés en mairie depuis la dernière information de Mr le Maire à ce sujet le 25 janvier 2024 dernier.

c) Informations assemblée générale des Brigades Vertes

Le 9 avril dernier s'est tenu l'assemblée générale des Brigades verts qui est composée de 82 gardes champêtres. Notre secteur comprend 12 postes de gardien dont 4 qui nous sont plus particulièrement affectés. En moyenne toutes interventions confondues, les gardes interviennent en moyenne 4 /5 fois sur des affaires spécifiques. Dix nouvelles communes ont rejoint la structure en 2023. Le compte financier unique 2023 est clôturé en déficit (-

64 479.22€) Pour le budget 2024 le poste le plus conséquent est celui de la masse salariale qui représente 85% de la globalité du budget alors même que de nombreux gardiens sont bloqués en catégorie C. L'équilibre budgétaire étant difficile à maintenir, une augmentation de 5% des participations communales est annoncée.

d) Informations concernant le SIAEPABE

Le comité directeur du SIAEPABE a décidé d'une redevance d'assainissement sur le rejet des eaux de récupération pour les ménages qui s'élèvera à un forfait de 60m³ par an. Le syndicat éditera une notice explicative sur la récupération des eaux pluviales avec une demande déclaration spontanée de la part des utilisateurs.

Le maire saisi l'occasion de faire un point sur les collectes d'ordures ménagères, les biodéchets sachant que des surcoûts sont annoncés par l'intercommunalité. Les passages à la déchetterie ont été réduits à 25 annuels au lieu de 32 passages pour donner suite à une analyse qui pointe un abus d'utilisation de certains badges. A signaler que la majorité des passages relevés par utilisateur s'établit à 11 par an. Le ramassage des ordures ménagères sera bientôt réduit à deux passages mensuels. Les informations suivront.

e) Divers

1) Compte rendu de la commission des finances du 22 avril 2024

Les différents sujets traités lors de la commission des finances sont repris notamment l'évocation de la modification du PLU, l'avancement des travaux de la friche et diverses acquisitions. D'autres points seront plus largement développés ci-dessous.

2) Virement de crédits budget eau et assainissement

Le conseil municipal est informé du virement de crédit réalisé ce jour dans le budget eau et assainissement. Il s'agit de virer 300 euros au chapitre 26 de la section d'investissement à partir du comptes 020 de cette même section – dépenses imprévues.

Le conseil municipal prend acte

4) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

La commission des finances réunie le 22 avril propose l'attribution des subventions tel quel

Coordonnées de l'association	Demandes 2024	Montant attribué en 2023 en €	Montant proposé en 2024 en €

UDSP 4 boulevard de la Marseillaise 68 100 Mulhouse	Protection sociale, organisation et soutien de manifestations sportives, défense des intérêts des Sapeurs-pompiers Demande 20 € par pompier	280 €	280€
Ligue contre le cancer	Subvention annuelle de soutien	500 €	600€
Banque alimentaire 68 9 Allée Gluck 68 200 MULHOUSE	Aide alimentaire 10075 haut-rhinois aidés pour 2704 tonnes de nourriture	100 €	100 €
APALIB/ Amaelles 75 Allée Gluck BP 2147 68060 MULHOUSE Cedex	Pour promouvoir les activités et le logement nécessaire au bien vieillir en toute autonomie 898 euros souhaités - 9 participants à la prévention perte d'autonomie (9 en 2023) + 3 téléassistance (4 en 2023	400 €	500€
APAMAD / Amaelles 75 Allée Gluck BP 2147 68060 MULHOUSE Cedex	Pour aider au quotidien la personne âgée ou en situation d'handicap ainsi que le proche aidant 433 euros souhaités _ 6 bénéficiaires aident à domicile (9 en 2023) + 1 protection juridique des majeurs- 2 repas domicile (1 en 2023) + 3 accueils de jour (idem)	300 €	300€

En conséquence, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré **DECIDE** de verser les subventions 2024 aux organismes extérieurs tel que présenté comme ci-dessus, de les **APPROUVER** et **AUTORISE** le maire à signer tous les actes afférents à ces attributions de subventions.

POUR :14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	------------	----------------

5) ACQUISITION DE TERRAINS AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PARC DES SPORTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le contrat de bail à ferme en vigueur au profit de la société GAEC Pom'D'Alsace, représentée par Monsieur Hubert WAGNER pour les parcelles cadastrées section 10 n°44 - 45 - 46 - 212 ;

VU l'avis du Domaine sur la valeur vénale concernant le verger du 18 Août 2023 ;

VU l'avis du Domaine sur la valeur vénale concernant le terrain de football, les terrains de tennis et le club house du 18 Août 2023 ;

VU l'intérêt porté par la Commune de Riquewihr pour l'acquisition des parcelles susmentionnées, intérêt formalisé sous couvert de la commission des finances réunie le 22 avril 2024 et signalé au syndicat intercommunale du Parc des Sports ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré :

AUTORISE l'acquisition des biens immobiliers sis à Riquewihr (68340), lieudit Hirsackermatten, cadastrés section 9 n°59 (2.82 ares) - 60 (3.01 ares) - 61 (5.53 ares) - 256 (216.38 ares) et section 10 n°44 (8.21 ares) - 45 (1.90 ares) - 46 (22.50 ares) - 212 (10.44 ares), d'une contenance totale de 270.79 ares, au profit de la Commune de Riquewihr auprès du Syndicat intercommunal du Parc des Sports de Mittelwihr et environs, sous réserve de la délibération finale concordante votée par le vendeur ;

ACCEPTE le prix global de la vente à 287 000.00€, les frais de notaires étant à la charge de l'acquéreur ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble et à signer tous les documents nécessaires

POUR : 14	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------	----------	--------------

6) AVENANT N°1 AMENAGEMENT DE LA VOIRIE RUE DES TUILERIES

Dans le cadre du marché d'aménagement de la voirie rue des tuileries, des opérations complémentaires doivent être menées (terrassement, branchements eaux pluviales) et les grilles prises en charge directement pour donner suite à une méprise avec l'entreprise. Le coût de ces grilles sera récupéré auprès des particuliers concernés.

L'avenant N°1 relatif à cette option s'élève à 11 297.93 € HT soit 13 557.52 € ttc
Ancien montant du marché 194 223.25€ HT soit 233 067.90 € ttc
Nouveau montant du marché 205 521.18 € HT soit 246 625.42€ ttc

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, d'approuver l'avenant N1 de l'entreprise TP Schmitt dans le cadre du marché objet de la présente pour un montant de 11 297.93 € HT et **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'acceptation de celui-ci.

POUR : 14	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------	----------	--------------

7) PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX 2025 CARREFOUR AVENUE MEQUILLET/RUE DE LA 1^{ERE} ARMEE et RUE de la 1ere ARMEE

Aujourd'hui, il s'agit d'adopter un plan financier prévisionnel pour la remise en état du carrefour de l'avenue Méquillet et rue de la 1^{ère} armée et la rue de la 1ere armée sachant que l'octroi de subvention demande un temps d'attente d'environ 9 mois. Les travaux pourront être prévus début 2025.

Plusieurs objectifs sont à viser dans ce chantier, notamment

- Une meilleure visibilité du carrefour en venant de l'avenue Méquillet
- Une mise aux normes l'arrêt de bus du groupe scolaire
- Une proposition nouvelle de stationnement le long de l'avenue Méquillet à proximité du carrefour
- Une séparation physique entre le trottoir et la chaussée pour sécuriser le flux piéton
- Identifier le statut de la rue de la 1^{ère} armée, la passer en zone de rencontre puis en zone piétonne
- Une mise en place d'une 3^{ème} borne pour sécuriser la rue de la 1ere armée
- Une reprise des réseaux eau, assainissement et eaux pluviales

Le coût global de ces opérations de rénovation et d'embellissement est évalué à 720 586.20 euros TTC

Cout des travaux :

Carrefour avenue Méquillet/rue de la 1ere armée	377 416.50
Carrefour rue de la ère armée	267 686.40
Frais d'études et annexes	10 000.00
Divers	2 000.00
Total HT	657102.90

Total TTC **788523.48**

Subventions et participations attendues :

DETR Bornes de sécurité (déjà acquis)	9 600
Amendes de police (CEA) sur signalisations et aménagements paysagers + MO	
10% de 85 423 euros	8 542
Fond de solidarité territoriale (CEA) 5 % de la totalité	32855
Région Grand Est cadre de vie sur aménagement espaces verts : 10%	
de 115 276 euros+ mo	11 727
Territoire d'énergie alsace : 250 x 10	2500
Récupération de la TVA	98 565
Emprunt	200000
Autofinancement	424734.48
TOTAL :	788523.48

En conséquence, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus **DECIDE** de solliciter nos partenaires institutionnels tels que proposés et **AUTORISE** le maire à signer tous les actes afférents à ces attributions de subventions.

POUR : 11	CONTRE : 2	ABSTENTION : 1
-----------	------------	----------------

8) VERSEMENT DES ALIGNEMENTS DE TERRAIN DANS LE DOMAINE PUBLIC

En complément des délibération du 31 octobre 2023 et du 19 mars 2024, il est précisé que les terrains acquis dans le cadre d'un alignement de voirie intégreront soit le domaine public de la ville, soit la voirie rurale de la commune selon leur situation géographique.

De même, il précisé que le les deux parcelles en voie d'acquisition au titre de l'alignement rue des Tuileries sont situées section 2 et non section 17 comme indiqué dans la délibération du 19 mars dernier.

En conséquence, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré **DECIDE** de confirmer le versement des terrains acquis sous couvert d'alignement soit dans le domaine public de la ville, soit dans la voirie rurale en fonction de leurs origines et **AUTORISE** le maire à signer tous les actes afférents à ces acquisitions et intégration.

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

9) CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES AVEC L'OFFICE DE TOURISME

Il s'agit d'autoriser Mr le maire à signer le contrat concernant les conditions du mandat de commercialisation donné par la ville à l'office du tourisme du pays de Ribeauvillé/Riquewihr

en vue de commercialiser les réservations de places de stationnement bus pour le marché de Noël 2024 et les années à venir.

Le taux de commission perçue par l'office du tourisme pour toutes ventes dans ce cadre de réservation bus est fixé à 10% du montant total TTC de la prestation commerciale.

Cette convention s'achèvera au 31 décembre de l'année en cours. Elle sera ensuite reconduite, par tacite reconduction, sauf dénonciation d'une des parties, au 30 septembre tous les ans.

En conséquence, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré **DECIDE D'APPROUVER** la convention de prestation de service proposée par l'office du tourisme pour la gestion de la réservation des stationnements bus **et AUTORISE** le maire à signer tous les actes afférents à cette convention.

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

10) MOTION POUR LA CREATION D'UNE LIGUE DE FOOTBALL D'ALSACE

Avec 96% de votes favorables, les clubs de football d'Alsace ont demandé le 28 octobre 2023 la création d'une ligue d'Alsace. Ce projet doit permettre de retrouver une proximité nécessaire à un sport qui est important pour de nombreux jeunes et moins jeunes, l'animation et la vie locale des communes alsaciennes.

La ville de Riquewihr sous le couvert de la communauté de communes du pays de Ribeauvillé demande à la Fédération Française de Football, qui se réunit en assemblée générale le 8 juin 2024, de prendre en compte ce vote et de respecter le choix formulé démocratiquement par les clubs alsaciens, qui ont seule vocation à déterminer leur avenir.

Le conseil municipal, réunit le 11 avril 2024,

DÉCIDE D'APPROUVER la motion en faveur de la création d'une ligue de football d'Alsace.

POUR : 10	CONTRE : 1	ABSTENTIONS : 3
-----------	------------	-----------------

11) DIVERS

Le groupe «Riquewihr, pour Vous, avec Vous » après avoir constaté sur place, l'espace que le nouveau parking de la société Costral occupe désormais sur la rue devant la déchèterie, nous tenons à faire part à l'ensemble du conseil municipal, au nom des élus du groupe minoritaire « Riquewihr, pour Vous, avec Vous !, de notre étonnement et notre désapprobation face à cette large amputation du domaine public qui va, sans aucun doute, causer de nombreux désagréments aux usagers de la déchèterie, aux voisins directs et à la circulation dans la zone artisanale. »

Monsieur le maire demande quel est le retour d'expérience de ce groupe qui annonce des bouchons matinaux et les camions qui semblent avoir des difficultés d'accès.

Monsieur le maire demande des preuves réelles. En attendant la communauté des communes porte ce dossier sachant qu'il ne s'agit pas de domaine public qui a été mis à disposition. L'entreprise COSTRAL a payé l'intégralité des travaux réalisés et laisse le libre accès de ce parking le week end. Le sens unique est installé sur une portion restreinte de la voirie et les camions qui enlèvent les déchets de la déchetterie ont servi de gabarit pour calculer le passage des poids lourds. Le Maire rappelle qu'il s'est investi et qu'il s'investira toujours pour promouvoir le maintien des structures économiques de la commune et notamment de l'entreprise COSTRAL qui est un fleuron mondial et qui emploie quelques 85 personnes sur le site de Riquewihr, c'est un plus indéniable pour l'économie du territoire. Si les riquewihriens détenteurs de terrains dans cette zone avaient respecté leur parole et leurs engagements, l'intercommunalité n'aurait pas eu à céder ce terrain. En clôture, le maire rappelle que si cette solution n'avait pas été trouvée, l'entreprise se serait déplacée sur un autre site, ce qui aurait été bien dommageable.

Les prochaines séances de conseil municipal se tiendront les

- Mardi 11 juin 2024 à 19h00
- Mardi 3 septembre 2024 à 19h00
- Mardi 29 octobre 2024 à 19h00
- Mardi 10 décembre 2024 à 18h30

L'ordre du jour est épuisé à 19h52, le maire clôt la séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 19 mars 2024
- 3) Communications
 - a) Remerciements
 - b) Information sur les DIA 1^{er} trimestre 2024
 - c) Informations assemblée générale des Brigades vertes
 - d) Informations concernant le SIAEPABE
 - e) Divers
- 4) Subventions aux associations extérieures
- 5) Acquisition de terrains auprès du SIPS
- 6) Avenant N°1 Aménagement de la voirie rue des Tuileries
- 7) Plan de financement travaux 2025 carrefour avenue Méquillet/rue de la 1^{ère} armée
- 8) Versement des alignements de terrain dans le domaine public
- 9) Contrat de prestation de services avec l'office de tourisme
- 10) Motion pour la création d'une ligue de football d'Alsace
- 11) Divers

Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK, Maire

Étaient présents : Mrs, Mme SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER, adjoints au maire.

Mmes, Mrs BAUER DENIS -BUTTIGHOFFER Karen--HAAS Brigitte - HANSS Mathilde (arrivée à la fin du point 3c) - -Jean Daniel REBER -Thierry RENTZ - Sylvie STRIBY - Christine VOIRIN

Étaient absents excusés : Mr Jérôme STURMA, Mme Christine DEMESSE donne procuration à Mr le Maire Daniel KLACK, Mme Anne Sophie LALEVEE donne procuration à Mr Jean Daniel REBER

Procès verbal certifié exécutoire pour ses pages N°39 à N° 48, compte tenu de sa notification aux services préfectoraux, le 25 avril 2024.

Et de sa publication en mairie de Riquewihr, le même jour.

**La secrétaire de séance,
Mathilde HANSS**

**Le Maire,
Daniel KLACK**

